

## **Deuxième partie : La relation agriculture - emploi**

# 1. Approche macro-économique des effets d'entraînement de l'agriculture et de ses filières de production sur les revenus et l'emploi

## 1.1. Orientation méthodologique : l'évaluation des effets économiques par une matrice de comptabilité sociale

L'agriculture constitue à la Réunion, comme dans l'ensemble des pays à niveau élevé de développement un secteur économique de très modeste importance en termes de revenus et d'emplois directs générés. Le processus tendanciel d'industrialisation des filières agro-alimentaires qui accompagne le développement économique conduit évidemment à réduire le poids relatif de l'agriculture et à déplacer la création de valeur ajoutée vers les secteurs amont de l'agro-fourniture et les secteurs aval de la transformation et distribution des produits. Même si cette tendance semble aujourd'hui marquer une pause du fait notamment des préoccupations environnementales, l'agriculture réunionnaise actuelle relève bien d'un tel mode de production intensif en capitaux et en intrants et se trouve fortement intégrée au reste de l'économie. Ainsi la question de la contribution des productions agricoles au développement économique régional et à l'emploi doit nécessairement prendre en compte les effets induits dans les secteurs amont par la demande en biens intermédiaires et dans ceux de l'aval qui valorisent les matières premières agricoles.

### 1.1.1. Apports et contenu de la Matrice de comptabilité sociale

Ces effets d'entraînement peuvent être évalués à partir d'une approche retraçant la circulation de l'ensemble des flux monétaires entre les diverses entités d'une économie régionale. Dans une telle approche, la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) constitue un instrument privilégié, largement employé aujourd'hui pour l'analyse du fonctionnement d'une économie régionale et l'impact des politiques publiques, mais aussi pour l'analyse de secteurs productifs particuliers qui rejoint notre préoccupation. La MCS est particulièrement adaptée pour mettre en évidence l'articulation d'un secteur productif donné au reste de l'économie. Elle fournit en effet une image statique des interdépendances d'une économie régionale ou nationale en intégrant dans un même cadre la structure de la production, les liens intersectoriels, la répartition de la valeur ajoutée, les transferts publics, l'utilisation des revenus et les échanges avec l'extérieur. Ce sont ainsi quatre fonctions fondamentales de l'économie –production, répartition, consommation et accumulation– qui sont couvertes par la MCS. Un autre intérêt de la MCS tient à la mise en cohérence des données car la Matrice est construite suivant une structure carrée en respectant les équilibres macro-économiques entre emplois et ressources des produits, ainsi qu'entre dépenses et recettes des institutions.

La MCS correspond au plan conceptuel à la synthèse du tableau Entrée-Sortie (TES) et du tableau Economique d'Ensemble (TEE) du système de comptabilité nationale. Elle se présente sous la forme d'un tableau carré à double entrée regroupant une série de comptes où, pour une année de base déterminée, sont enregistrés les flux comptables des recettes et des dépenses de l'économie étudiée. Par convention, les recettes sont données en ligne et les dépenses en colonne. La structure de base contient généralement cinq groupes de comptes (cf schéma ci-dessous):

- les activités de production : ces comptes lus en colonne fournissent la structure de la production domestique décomposée en consommations intermédiaires et en éléments de valeur ajoutée qui rémunèrent les facteurs de production. En ligne figurent les recettes tirées des ventes de biens et des subventions d'exploitation.
- les biens et services : ces comptes retracent en colonne les ressources mobilisées (production domestique et importations) et en ligne, les emplois des productions domestiques.

- les facteurs de production : travail, terre, capital à l'origine de la valeur ajoutée.
- les institutions : ménages, entreprises, administrations publiques. Ces comptes détaillent la distribution de la valeur ajoutée et son utilisation ainsi que les transferts réalisés par les administrations publiques.
- l'accumulation de capital qui mesure les flux d'épargne et d'investissement.
- le reste du monde où sont décrits les échanges avec l'extérieur.

TABLEAU III-1. Structure de base d'une Matrice de comptabilité sociale (adaptation de Thorbecke, 1985)

		DEPENSES						TOTAL
		Activités de production	Biens & services	Facteurs	Institutions résidentes	Accumulation de Capital	Reste du Monde	
R E C E T T E S	Activités		Production domestique		Subventions aux activités			Recettes
	Biens & services	Consommations Intermédiaires			Consommations Finales	Investissement (formation de capital)	Exportations	Emplois des B&S
	Facteurs Travail Capital Terre	Masse salariale RBE Foncier						Revenus des facteurs
	Institutions Ménages Entreprises Ad publiques	Taxes	Taxes s/produits	Salaires RBE Ch. sociales	Transferts, Impôts		Revenus provenant de l'extérieur	Revenus des institutions
	Accumulation de Capital				Epargne domestique		Balance des paiements des comptes courants	Epargne totale
	Reste du Monde		Importations		Transferts			Importations totales
<b>TOTAL</b>		<b>Production dom après subvention</b>	<b>Ressources en B&amp;S</b>	<b>Versement des facteurs</b>	<b>Dépenses des institutions</b>	<b>Investissement total</b>	<b>Total des exportations</b>	

### 1.1.2. Mesure des effets avec la MCS

Les effets directs liés au fonctionnement des activités sont tirés d'une simple lecture en colonne des comptes d'activités : il s'agit de la demande en biens et services intermédiaires qui fournit une indication des relations intersectorielles, et de la valeur ajoutée brute qui correspond à la création de richesse et rémunère le travail, le capital, le foncier et l'Etat.

Les effets directs issus des investissements d'une activité apparaissent en détaillant les comptes d'accumulation du capital.

Deux catégories d'effets induits peuvent être distingués (Chervel, Le Gall, 1989) :

- les effets amont (appelés aussi effets primaires indirects) qui sont liés à la demande de biens intermédiaires et diffusent dans les secteurs fournisseurs. Une décomposition itérative des consommations intermédiaires par remontée des chaînes de production aboutit à évaluer une valeur ajoutée indirecte et les fuites pour l'économie locale que représentent les importations.

- les effets liés à la dépense des institutions, notamment des ménages (ou effets secondaires) qui vont stimuler la production locale, et engendrer ainsi de nouvelles valeur ajoutée et importations induites.

Les effets globaux directs et indirects résultant de ces enchaînements de demande peuvent être appréhendés par des calculs matriciels grâce aux propriétés de la MCS (structure carrée et équilibrage des lignes et colonnes). Le mode opératoire consiste à transformer la MCS brute  $[X_{ij}]$  en une matrice des coefficients techniques  $A$   $[a_{ij}=X_{ij}/X_j]$  puis à inverser la matrice  $I-A$  pour obtenir une matrice des multiplicateurs qui incorporent les effets induits.

Si la MCS rend compte de flux économiques en valeur, il est possible d'en déduire des effets en termes d'emplois à partir des revenus distribués aux ménages et de références sectorielles sur les rémunérations moyennes par employé. Cela revient à raisonner sur des « équivalents actifs à plein temps rémunérés au niveau moyen du secteur ».

## 1.2. Adaptation de la MCS pour une application sectorielle sur les filières de production agricole à la Réunion

La spécification de la MCS revient à désagréger les comptes des activités, des biens et des institutions à partir d'une caractérisation technique et institutionnelle de la sphère productive qui nous intéresse, l'agriculture et ses activités connexes.

### 1.2.1. Le découpage des activités et des biens

La logique de filière fondée sur le produit marque la structuration professionnelle et l'intervention publique en agriculture. A la Réunion, le secteur agricole et son prolongement agro-alimentaire sont classiquement découpés en quatre grandes filières de production : la filière canne à sucre, pivot historique de l'agriculture, la filière des productions animales qui peut se décliner en autant de sous-filières que d'espèces animales (volailles, porcs, bovins-viande, bovins-lait, caprins...), la filière fruits et légumes et la filière plantes aromatiques.

Les contraintes de mobilisation de l'information nous ont conduit à simplifier la structure de la MCS et privilégier un centrage sur les effets les plus importants. Les effets d'entraînement sont ainsi abordés à l'échelle de la filière pour les seules productions de canne à sucre et animales qui sont intégrées à des secteurs amont et aval significatifs et font l'objet d'un suivi statistique suffisant. Dans le cas des fruits et légumes, il semble que l'on soit essentiellement en présence d'effets directs au niveau de la production agricole car la transformation des produits est encore marginale. Les segments aval de la filière qui correspondent à des activités de collecte et distribution sont difficilement repérables dans les statistiques économiques. Quant aux plantes aromatiques, elles ont connu un tel déclin que leur poids économique est aujourd'hui marginal.

Les comptes des activités et des biens retenus dans la MCS peuvent être classés dans une optique de filière en niveau agricole, niveau amont spécifique à la filière, niveau amont commun aux filières, niveau aval spécifique à la filière, et enfin activités diverses d'accompagnement. Le détail de ces comptes est présenté dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU III-2. Répartition des activités et des biens par filière et par niveau à la Réunion

	Filière productions animales		Filière sucre		Productions de diversification végétale	
	Activités	Biens	Activités	Biens	Activités	Biens
<i>Niveaux</i>						
<i>Agricole</i>	Elevage bovin Elevages volaille et porcs	Bovins, Lait brut, Volaille, Porcs	Plantation	Canne à sucre	Autres activités agricoles	Autres produits agricoles
<i>Amont spécifique</i>	Provenderie Services d'appro et de collecte aux éleveurs	Aliments bétail Services				

<i>Amont commun</i>			Approvisionnement en intrants agricoles (engrais, phyto) Prestations de travaux agricoles, d'aménagements fonciers			
<i>Aval spécifique</i>	1 <sup>er</sup> transformation bœufs et porcs Industrie volaille Industrie laitière	Viandes de boucherie Viande de volaille Prod. Laitiers	Sucrierie  Distillerie	Sucre, Bagasse, Mélasse Rhums		
<i>Accompagnement</i>	Transport, Maintenance des équipements, Fourniture d'eau, Electricité, Combustibles, Autres industries agroalimentaires, Industrie chimique et de l'emballage, Bâtiment -TP, Commerce, Autres biens & services					

Une distinction doit être faite entre les activités aval de la filière sucre et celles de la filière des produits animaux. Alors que l'approvisionnement des industries sucrières est totalement dépendant de la production agricole locale de canne à sucre, les industries des viandes ont des possibilités de substitution de matières premières notamment entre origine locale et importée.

### **1.2.2. Les autres comptes**

Les comptes des institutions résidentes retenus recouvrent les catégories usuelles des ménages, entreprises, institutions financières et administrations publiques. Notre approche sectorielle nous conduit à spécifier les ménages exploitants agricoles. En tant qu'entrepreneurs individuels, ces exploitants agricoles présentent la particularité de recevoir une rémunération globale pour le travail et le capital mobilisé. La séparation des facteurs de production apparaissant peu pertinente pour l'agriculture, la MCS peut être simplifiée en faisant abstraction des comptes de facteurs, à l'exception du facteur terre maintenu pour enregistrer les fermages.

Les comptes d'accumulation du capital sont détaillés par activité du secteur agricole et agro-alimentaire afin de pouvoir identifier les effets liés aux investissements.

### **1.2.3. Les sources d'information mobilisées**

La MCS est renseignée pour l'année 1998 compte tenu des informations mobilisables. On dispose en effet pour cette année 1998, d'une analyse de l'agro-alimentaire réunionnais détaillant les comptes des segments d'activité à partir de l'enquête annuelle d'entreprise de l'INSEE (Fusillier J-L, Nef A., Dalphin A., 2001). Par ailleurs les comptes économiques régionaux qui fournissent les données macro-économiques de cadrage de la MCS sont disponibles à ce jour jusqu'en 1998.

Les comptes établis par la DAF fournissent la valeur ajoutée directe de l'agriculture et sa répartition, jusqu'à l'année 2000. Le RGA 2000 constitue évidemment la base de référence pour évaluer les emplois directs, avec toutefois une réévaluation nécessaire pour les emplois salariés saisonniers.

## **1.3. Les effets directs de l'ensemble de la production agricole**

### **1.3.1. La valeur ajoutée et le revenu agricoles**

La valeur de la production agricole réunionnaise se situe autour de 305 Millions d'euros (M€) hors subventions et 345 M€ avec les subventions aux produits et aux structures. Ce produit brut se répartit entre les productions de diversification végétales (40%), les élevages (33%) et la canne à sucre (26%). Cette répartition est plus équilibrée avec une part d'environ un tiers revenant à chaque production si l'on inclut les subventions car la canne à sucre absorbe 80% des subventions, les 20% restant allant essentiellement à l'élevage.

La production globale se compose pour 40 à 45 % de consommations intermédiaires ce qui confirme le degré assez fort d'intégration de l'agriculture réunionnaise au reste de l'économie.

La valeur ajoutée agricole s'établit à environ 175 M€ hors subventions et 215 M€ avec les subventions aux produits. La contribution directe du secteur agricole au PIB réunionnais est donc de 3 %. En considérant le seul PIB marchand cette contribution passe à 4,6% ce qui reste faible. On comprend ainsi l'importance d'intégrer les effets indirects d'entraînement de l'agriculture.

Une approche dynamique des agrégats économiques agricoles montre des fluctuations sensibles du produit brut notamment au niveau de la production cannière. L'année 1998 prise comme référence pour la MCS apparaît comme une médiocre campagne cannière, de même qu'une année défavorable pour les productions animales. On constate en revanche que les consommations intermédiaires suivent une nette progression, ce qui semble conforter la tendance historique à l'érosion de la valeur ajoutée agricole. Cette érosion est toutefois en partie compensée par les subventions.

TABLEAU III-3. Compte de production agricole 1997 – 2000 à la Réunion

Millions d'Euros	1997	1998	1999	2000
<b>Produit brut agricole*</b>	<b>302,0</b>	<b>270,0</b>	<b>308,8</b>	<b>306,6</b>
Dont Canne à sucre	78,2	66,2	80,3	80,0
Productions animales	106,4	90,5	97,0	100,2
Légumes-fruits-divers	117,4	113,3	131,6	126,8
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>121,0</b>	<b>121,3</b>	<b>129,6</b>	<b>135,4</b>
<b>Valeur Ajoutée brute*</b>	<b>180,9</b>	<b>148,6</b>	<b>179,3</b>	<b>171,2</b>

\*hors subventions au produit - source : DAF

La valeur ajoutée représente 80% des ressources du compte d'exploitation de l'agriculture réunionnaise ; avec près de 40 M€, les subventions ont un poids très important.

La répartition de la valeur ajoutée et des subventions est caractéristique d'une agriculture familiale. La rémunération de l'exploitant et de sa main d'œuvre familiale représente en effet les trois quart des emplois du compte d'exploitation, elle atteint 160 M€ en 2000. On peut être surpris par la faiblesse des amortissements alors que la plupart des exploitations sont fortement équipées en matériel de culture notamment en raison des incitations fiscales. Ce poste est vraisemblablement sous estimé.

TABLEAU III-4. Compte d'exploitation de l'Agriculture 1997 – 2000 Réunion

Millions d'euros	1997	1998	1999	2000
<b>RESSOURCES</b>				
Valeur Ajoutée brute	180,9	148,6	179,3	171,2
Subventions	45,0	39,1	42,5	39,2
<b>EMPLOIS</b>				
Salaires	22,9	22,2	24,0	24,0
Cotisations sociales	8,3	8,0	6,4	6,4
Taxes	2,9	2,9	2,9	2,9
Fermages	4,6	4,6	4,6	4,6
Frais financiers	8,2	8,2	8,2	8,2
Consommat. de capital fixe	4,1	4,4	4,4	4,4
Revenu net agricole	178,9	141,3	171,3	159,8

source : DAF

### ***1.3.2. Les emplois directs agricoles***

Rappelons que, selon le RGA 2000, la population active agricole est de 21.840 personnes, fournissant l'équivalent de 12.300 emplois à plein temps dont 9.475 occupés par des actifs familiaux et 1.870 par des salariés permanents. Cet écart souligne l'importance de l'activité à temps partiel en agriculture compte tenu de l'exiguïté des structures de production (9.272 exploitations pour une surface agricole utile de 43.700 ha soit une surface moyenne par exploitation inférieure à 5 ha) et de la forte dynamique de mécanisation ces dernières années.

Toutefois ces données d'emplois ne tiennent pas compte des salariés saisonniers dont l'activité est généralement informelle. L'emploi saisonnier est particulièrement important en production cannière où l'opération de coupe reste encore manuelle pour 85% de la récolte. On peut estimer sur la base d'une répartition des exploitations par volume de production et disponibilité en main d'œuvre familiale que 60% de la production de canne à sucre est coupée par des saisonniers ce qui représente l'équivalent de 2000 emplois occupés pendant 6 mois. Le maraîchage semble également occuper une main d'œuvre informelle nombreuse. L'emploi agricole total pourrait donc approcher un effectif de 14.000 équivalents temps plein.

## **1.4. Les effets d'entraînement de la filière sucre**

### ***1.4.1. La contribution directe de la filière au revenu et à l'emploi***

L'interdépendance des activités de culture de canne à sucre, sucrerie et distillerie confère une forte cohérence à cette filière et rend tout à fait pertinente une approche consolidée des effets de la filière. La production globale dégagée par la filière sucre s'établit entre 145 et 170 millions d'euros (M€) sur les cinq dernières années marquées par d'importantes fluctuations des volumes de canne à sucre livrés (de 1,67 en 1998 à 1,94 millions de tonnes en 1999) et de la richesse en sucre. A titre de comparaison, ce produit brut avoisine le chiffre d'affaires des industries de la viande et du lait orientées vers l'approvisionnement du marché local.

Les sucres représentent toujours la part essentielle du produit brut de la filière, avec plus de 80%. Les rhums ne se positionnent pas sur des marchés « hauts de gamme » très rémunérateurs ; leur part reste ainsi confinée à 10% du produit brut global. Contrairement aux sucres essentiellement exportés, près de la moitié des ventes de rhums sont effectuées sur le marché local. Quant aux co-produits bagasse et mélasse non consommés par la distillerie, qui font l'objet d'efforts de valorisation, leurs retombées économiques sont encore limitées avec seulement 6% du produit global.

La valeur de la production ne rend pas compte de la richesse créée directement par la filière, il convient de raisonner sur la valeur ajoutée. La valeur ajoutée considérée ici est brute d'amortissement car notre approche se limite aux effets liés au fonctionnement de la filière sans prendre en compte l'investissement. C'est aussi une valeur ajoutée nette de subvention au produit car les effets liés aux subventions ne sont pas générés par les ressources propres de la filière. Le point de vue de l'évaluation économique diffère donc de celui de la comptabilité nationale qui est préoccupée d'équilibre des flux et intègre les subventions au produit dans la valeur ajoutée.

Pour une production de canne à sucre fluctuant de 1995 à 2001, entre 66 et 81 M€, la valeur ajoutée brute de l'activité de plantation se situe entre 34 et 46 M€. Avec un taux de consommations intermédiaires par rapport au produit brut variant de 40 à 50% , on voit que l'effet d'entraînement sur les secteurs amont de l'agro-fourriture et des services est loin d'être négligeable. Toutefois, la culture de canne à sucre présente une moindre dépendance vis à vis de l'agro-fourriture que d'autres secteurs comme l'élevage où le taux de consommations intermédiaires atteint 60%.

L'industrie sucrière se caractérise par de lourdes immobilisations et un faible taux de valeur ajoutée (moins de 15%). L'achat de canne à sucre représente à lui seul près de la moitié du produit brut. La valeur ajoutée varie de 18 à 23 M€.

La distillerie présente un plus fort taux de valeur ajoutée (27%) car elle tire sa matière première - la mélasse - d'un sous-produit du sucre faiblement valorisé (3,5 à 4 M€). La valeur ajoutée de la distillerie se situe autour de 4,5 M€.

La valeur ajoutée consolidée de la filière s'inscrit donc dans une fourchette de 56 M€ en année de basse production comme 1998 à 70 M€ pour une campagne cannière faste comme 1999. La contribution directe de la filière sucre à la création de revenu dans l'économie réunionnaise apparaît donc très modeste. La valeur ajoutée de la filière représente en effet, en année favorable, 1% du Produit Intérieur Brut de la Réunion et 1,6% du PIB marchand.

En termes d'emplois, la production de canne à sucre occupe 4.800 planteurs dont 3.200 à plein temps d'après le RGA 2000, auxquels s'ajoutent environ 2.000 salariés saisonniers sur la base d'une hypothèse de 60% du tonnage de canne à sucre récolté manuellement par des salariés. L'activité de plantation représente ainsi l'équivalent de 4.500 emplois à temps complet. Les effectifs salariés des industries sont de 450 dans les sucreries et 60 dans les distilleries, d'après les données ASSEDIC de fin 1998. Les emplois directs de la filière sucre peuvent donc être estimés autour de 5.000 équivalents plein temps, soit un peu moins de 3% de l'ensemble des emplois de la Réunion.

#### ***1.4.2. La distribution des revenus de la filière sucre***

Les revenus distribués par la filière dépassent de beaucoup la répartition de la valeur ajoutée compte tenu des importantes subventions versées par l'Etat, les fonds européens et les collectivités locales.

La production de canne à sucre distribue ainsi 70 M€ de revenus en 1998, pour une valeur ajoutée de seulement 35 M€. Le revenu brut d'amortissement restant aux exploitants, après les versements de salaires (12 M€), cotisations sociales et impôts (5,6 M€), frais financiers et assurances (3,3 M€) et fermages (2,7 M€) est d'environ 46 M€. Les subventions (28,5 M€ d'aide au prix de la canne à sucre et 6,7 M€ d'aides structurelles ICHN et replantation) représentent plus des trois quarts du revenu brut des planteurs. La part des subventions dans les recettes totales des planteurs a doublé au cours des vingt dernières années, passant de 16% à 33%. Cette augmentation des aides répond à un engagement de l'Etat de maintenir le prix de la canne à sucre en valeur constante mais elle ne compense pas la hausse du coût des intrants et de la main d'oeuvre.

Les industries sucrières distribuent une importante masse salariale (20 M€). Les revenus des entreprises sont contrastés en 1998. Les résultats de la sucrerie paraissent très affectés par le faible approvisionnement en canne à sucre, ils frôlent le déficit malgré d'importantes subventions de l'OCM sucre pour l'exportation vers l'Europe (6,5 M€). Les distilleries en revanche, dégagent un revenu brut de 3 M€, c'est le segment rentable de l'industrie.

Le bilan des revenus distribués par la filière sucre en 1998 montre que les ménages exploitants agricoles sont les principaux bénéficiaires avec 46 M€. Ce revenu représente près de 30% de l'ensemble des revenus allant aux ménages agricoles réunionnais. Avec 27,4 M€ de rémunération brute, les autres ménages salariés tirent également des bénéfices importants de la filière. Les pouvoirs publics versent 42 M€ de subventions à la filière en 1998 (hors aides aux investissements et dotations des services de recherche et d'appui technique) mais le bilan sur les finances publiques doit tenir compte des taxes sur les activités et les produits et des cotisations sociales perçues. Le déficit net pour la collectivité s'élève alors autour de 23 M€.





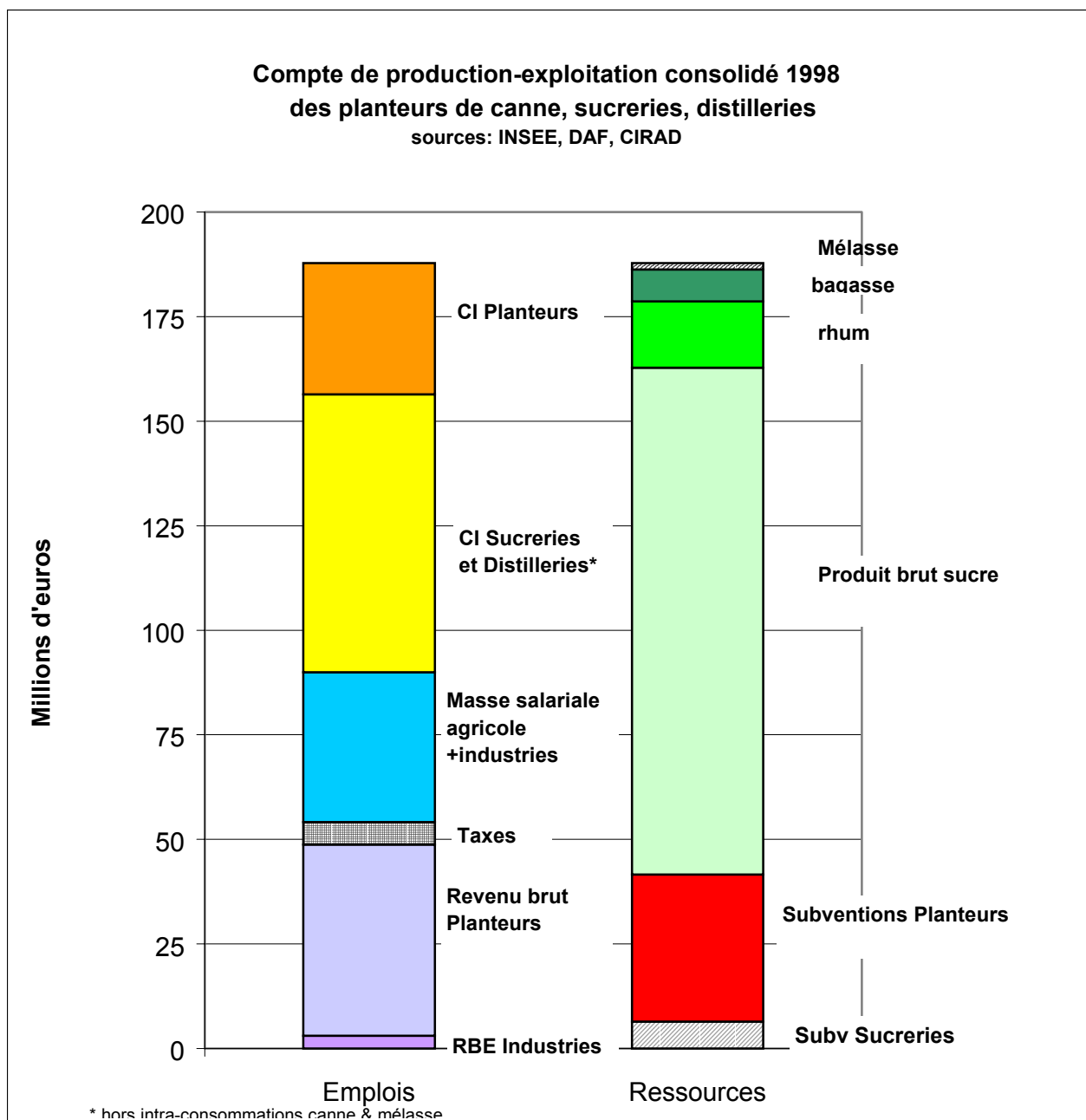


Figure III-1. Les effets directs de la filière sucre à la Réunion

### 1.4.3. Les effets amont et redistributifs de la filière sucre

La filière sucre achète en 1998 pour 96 M€ de consommations intermédiaires, intra-consommations de canne à sucre et mélasse non comprises. La part fournie localement par les secteurs énergie, transport, maintenance, eau, travaux d'aménagement, commerce induit une valeur ajoutée indirecte incorporée dans le calcul du multiplicateur de la MCS. Ce dernier mesure la part totale de la valeur ajoutée de l'économie réunionnaise imputable à la filière sucre. Il intègre les valeurs ajoutées directe et indirecte.

Les multiplicateurs issus de la MCS hors subventions 1998, pour les flux versés aux institutions par les productions des sucreries et des distilleries, sont respectivement de 0,617 et 0,459. Appliqués aux valeurs totales des productions, ces multiplicateurs donnent pour 1998, une valeur ajoutée directe et indirecte de la filière d'environ 90 M€ soit 1,6 fois la valeur ajoutée directe. Pour une valeur de production correspondant au niveau

de 2 millions de t de canne à sucre, l'effet d'entraînement sur l'économie atteint 110 M€ ; la filière sucre représente alors 1,6% du PIB réunionnais et 2,4% du PIB marchand.

Les importations directes et indirectes induites par le fonctionnement de la filière atteignent 58 M€ en 1998. Ce montant représente la moitié de la valeur des exportations de sucre et de rhum. Bien que les importations liées aux investissements n'aient pas été prises en compte dans notre approche, la filière sucre, avec ses 115 M€ d'exportation, apporte toujours une contribution majeure à la balance commerciale de l'île.

On a vu que les effets d'entraînement par l'amont sont limités, ce qui paraît logique dans le contexte d'une petite économie insulaire relativement ouverte aux échanges internationaux. Les effets redistributifs de la filière ont une autre ampleur car ils intègrent les effets des subventions (cf. tableau IV-5)

Les revenus indirects induits par la filière sont estimés à 38 M€ pour 1998. L'effet distributif global atteint 137 M€. Les revenus indirects se composent pour 40% de salaires bruts distribués aux ménages. Ainsi la filière distribue de façon directe et indirecte, pratiquement autant de revenus aux ménages salariés qu'aux ménages exploitants agricoles (respectivement 43 et 46 M€ en 1998). L'effet sur l'emploi est important, les 90 M€ distribués en 1998 aux ménages représentent l'équivalent de 7000 emplois à temps plein rémunérés au SMIC, soit 4% de l'ensemble des emplois à la Réunion. Une récolte de 2 Mt de canne à sucre induirait environ 8.500 emplois directs et indirects.

La collectivité (Etat et organismes sociaux) bénéficie également de retombées significatives, les taxes et cotisations perçues sont évaluées à un peu plus de 30 M€. Le bilan pour les finances publiques et sociales n'est donc pas aussi déséquilibré que le laissaient paraître les seuls effets directs. La contribution nette des fonds publics et sociaux à la filière (hors prestations sociales versées) est estimée à 10 M€. Cette contribution paraît finalement modeste au regard des emplois créés par la filière.

TABLEAU III-5. Les effets de la filière sucre (planteurs, sucreries et distilleries)

<i>en millions d'euros</i>	Effets directs		Effets directs + indirects	
	référence 1998 1,67 Mt canne à sucre	Hypothèse 2 Mt canne à sucre	référence 1998 1,67 Mt canne à sucre	hypothèse 2 Mt canne à sucre
<i>Effets d'entraînement</i>				
Produit brut hors subventions	149	177		
<b>Valeur Ajoutée brute</b>	<b>56</b>	<b>70</b>	<b>91</b>	<b>110</b>
Importations			58	69
Subventions	42	49		
<i>Effets distributifs avec subventions</i>				
Ménages agricoles	45,7	55,6	45,7	55,6
Ménages salariés	27,4	30,5	43,0	50,9
Entreprises	2,7	5,3	9,6	12,2
Institutions financières	5,8	6,4	6,1	7,2
Etat – collectivités	9,1	10,7	19,8	23,2
Organismes sociaux	7,6	8,4	12,3	14,6
<b>Total Effets distributifs</b>	<b>98,5</b>	<b>116,9</b>	<b>136,6</b>	<b>163,7</b>

sources : INSEE, DAF, calculs MCS 1998 CIRAD

## 1.5. Les effets directs de la filière des production animales

La filière des productions animales présente de toutes autres caractéristiques que la filière sucre qui rendent particulièrement complexe l'analyse des effets.

Cette filière est orientée vers l'approvisionnement du marché local et son développement répond à une logique de substitution de productions locales aux importations essentiellement dans un but d'aménagement du territoire avec la création d'élevages dans les hauts. Les industries de transformation des produits animaux ont la possibilité d'arbitrer entre des approvisionnements locaux et des importations. Ainsi leur rattachement à la filière de production de l'élevage local est délicat. Seuls les deux segments « abattage –découpe » et « industrie de la volaille » s'approvisionnent exclusivement en viande locale. L'industrie laitière et celle de seconde transformation des viandes importent la majeure partie de leur matières premières pour des raisons de disponibilité des produits et surtout de moindre coût. Il conviendrait de considérer pour leurs effets d'entraînement, la seule fraction de production qui valorise la matière première agricole locale.

L'information disponible sur la composition de la production finale et les coefficients techniques est à ce jour insuffisante pour construire une MCS cohérente sur cette filière, on se limitera donc à quelques constats sur les effets directs qui ressortent d'une simple lecture des comptes consolidés par segment.

- La comparaison du produit brut des divers stades de la filière (amont – élevage - 1ere transformation de viande locale - transformation de produits locaux et importés) montre l'importance économique des activités industrielles périphériques à l'élevage. Alors que le produit brut de l'ensemble des élevages se situe autour de 100 M€, les segments amont dégagent un chiffre d'affaires de 80 M€ pour les provenderies (avec apparement d'autres produits que l'aliment du bétail) et 57 M€ pour les services d'approvisionnement et collecte. A l'aval, le secteur de première transformation de viande locale (abattage porc, bœuf et industrie de la volaille) dégage un produit brut de 50 M€ et les industries de la viande et du lait valorisant à la fois des produits importés et locaux génèrent un produit équivalent à celui de l'élevage. La concurrence des produits importés est très présente, les importations de viande brute représentent la moitié du produit de l'élevage ; l'ensemble des importations de produits animaux, lait compris atteint 130 M€.

- La valeur ajoutée de la filière de production prise au sens restreint excluant les industries à base de matières importées, est de 65 M€, dont 60% allant aux éleveurs. Les élevages apparaissent fortement intégrés au secteur amont et engendrent ainsi d'importants effets d'entraînement sur ce secteur.
- Les emplois directs liés à la filière sont estimés à 3.800 dont environ 3.000 dans les activités d'élevage, 250 dans le secteur amont et 550 dans le secteur aval d'après le RGA et les données ASSEDIC. Les revenus distribués se composent pour 33 M€ de revenu brut d'exploitation des éleveurs et pour 15 M€ de salaires bruts versés par les industries. La filière a donc des retombées importantes pour les ménages salariés.
- Au sein des productions animales, l'élevage de volaille est nettement prépondérant, il représente plus du tiers de la valeur de ces productions, hors subventions, pour la viande et 14% pour les œufs. L'élevage porcin en représente 30%. Les perspectives de croissance de ces deux productions sont réduites car le marché local est maintenant pratiquement autosuffisant pour la viande fraîche et il s'exerce une forte concurrence des produits congelés importés. Les productions bovines de viande et lait représentent respectivement un peu moins de 10% du produit brut animal. Mais elles connaissent encore un développement rapide grâce à d'importants soutiens publics (8 M€ de subventions aux produits).

## **2. La gestion du travail dans les exploitations agricoles**

### **2.1. L'objet de l'enquête et la construction de l'échantillon**

L'objectif de l'enquête exploitation est double. Il s'agit d'abord de confronter, avec les réalités de terrain, la représentation des responsables institutionnels sur la validité du modèle agricole dual et ses implications en matière de gestion du travail, mais aussi d'identifier les principaux déterminants du comportement des agriculteurs en matière d'emploi et plus particulièrement, les raisons qui les poussent à recourir à la main d'œuvre salariée déclarée ou non.

L'enquête n'ayant pas d'objectifs statistiques mais celui d'identifier la diversité de pratiques de gestion, l'échantillon a été construit de façon raisonnée. 80 exploitations agricoles, réparties sur l'ensemble de l'île, ont ainsi été choisies et enquêtées. Elles sont sensées représenter la diversité des systèmes de production<sup>1</sup>.

L'enquête s'est déroulée en deux temps. Un questionnaire fermé a d'abord été appliqué auprès de l'ensemble des exploitations de l'échantillon puis un certain nombre d'entretiens ont été réalisés auprès de quelques producteurs spécifiques dans le but d'approfondir des points particuliers ayant trait à leurs pratiques de gestion du travail. Les questions de l'enquête fermée portaient essentiellement sur : le système d'activité, la structure du revenu agricole et du revenu du ménage, les transferts sociaux reçus, les transferts familiaux et les relations de travail avec l'extérieur<sup>2</sup>.

Il est évident que, compte tenu de la sensibilité du thème traité, il serait illusoire de penser que toutes les réponses sont fidèles à la réalité. Ce constat pousse à la prudence et à mettre en avant les considérations qualitatives au détriment de l'information chiffrée.

### **2.2. Exploration des données d'enquête**

L'observation des données collectées permet de faire un certain nombre de constats.

Le premier constat porte sur la grande diversité des systèmes d'activités des agriculteurs. Ainsi, sur les 57 exploitations de l'échantillon qui ne sont pas en monoculture de canne à sucre, on ne compte pas moins de 30 systèmes techniques distincts sans tenir compte des activités non agricoles (Figure IV-1).

---

<sup>1</sup> On peut juger de la représentativité de l'échantillon eu égard aux objectifs de l'enquête en rapprochant la répartition des exploitations de l'échantillon de celle de la population totale selon des critères portant sur la diversité des systèmes de production. Les critères retenus sont d'une part la pluriactivité ou la monoactivité du chef d'exploitation et, d'autre part, l'importance de la canne à sucre dans l'assolement, en distinguant les systèmes de monoculture de canne à sucre, les systèmes de canne à sucre en pivot et les systèmes sans canne à sucre (voir annexe 3). On constate alors que si la proportion de producteurs pluriactifs correspond globalement à celle de la population, il y a une sur-représentation dans l'échantillon des exploitations en pivot canne à sucre et des exploitations non cannières conduites par les producteurs monoactifs au détriment des exploitations en monoculture de canne à sucre et des exploitations non cannières conduites par des producteurs pluriactifs.

<sup>2</sup> La vente de la force de travail familial auprès d'autres exploitations n'a malheureusement pas été abordée dans le cadre de cette étude.

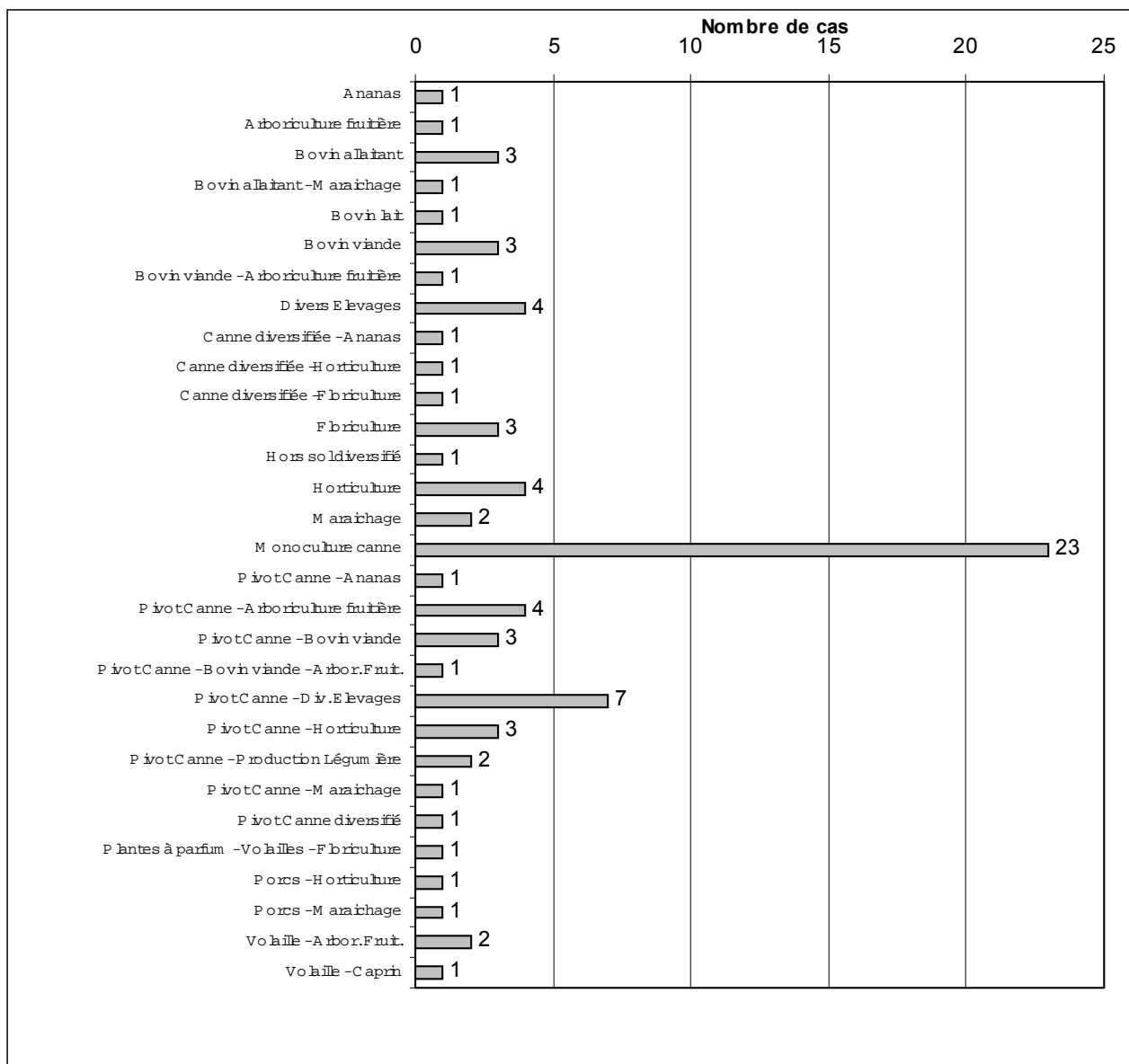


Figure IV- 1 : Répartition des systèmes techniques de l'échantillon

La diversité des activités prend plusieurs formes : la multiplicité des espèces cultivées ou élevées au sein d'une orientation technique dominante (production animale, horticulture, arboriculture fruitière, etc.), la multiplicité des espèces animales et végétales autour d'un ensemble d'infrastructures (hors sol diversifié), la juxtaposition d'un atelier hors-sol à une activité végétale ou animale dominante (plantes à parfum – volailles, maraîchage – porcs, etc.), la juxtaposition de productions ayant des longueurs de cycle différentes (bovin viande – arboriculture fruitière, bovin viande – maraîchage), la juxtaposition de cultures secondaires à la canne à sucre (Pivot<sup>3</sup> canne à sucre –horticulture, Pivot canne à sucre – divers élevage, etc.). La diversité est encore plus grande si l'on introduit les activités non agricoles, puisque le tiers des producteurs de l'échantillon sont pluriactifs.

Le deuxième constat porte sur la variabilité de la taille économique des exploitations agricoles puisque l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) calculé à partir des données d'enquêtes varie dans de très larges proportions,

<sup>3</sup> Pivot canne à sucre : correspond à une exploitation possédant au moins 2 ha de canne à sucre, surface considérée assez importante pour constituer une source stable de revenu et structurer l'organisation du travail. A l'inverse, dans les systèmes "canne à sucre diversifiée", la canne à sucre n'a qu'un rôle secondaire et non structurant.

allant d'une valeur inférieure à un équivalent SMIC à une valeur supérieure à une dizaine d'équivalent SMIC<sup>4</sup>. Il convient de souligner que les exploitations obtenant les meilleurs résultats économiques ne sont pas les grandes exploitations cannières mais des systèmes d'élevage et d'horticulture dont certains sont fortement diversifiés. Il est également surprenant de constater que l'unité de production qui obtient le plus fort EBE est une exploitation d'élevage composée d'ateliers hors sol de diverses natures, pilotée par un double actif.

Les résultats économiques varient dans de larges proportions entre les exploitations ayant adopté un système technique similaire. Ainsi, les exploitations en monoculture canne à sucre, sont dispersées dans l'ensemble des classes de revenu (Tableau IV-1). Il en est de même avec les systèmes en pivot canne à sucre. Les systèmes d'élevage, bien moins représentés, montre une variabilité également marquée.

TABLEAU IV-1. Répartition des exploitations de l'échantillon par système technique et classe d'EBE exprimé en équivalent SMIC

Systèmes techniques	EBE (en équivalent SMIC)			Total
	<1	de 1 à 4	de 4 et plus	
Ananas			1	1
Arboriculture fruitière	1			1
Bovin allaitant	1	1	1	3
Bovin allaitant - Maraîchage		1		1
Bovin lait			1	1
Bovin viande	2		1	3
Bovin viande - Arboriculture fruitière	1			1
Div. Elevages	2		2	4
Canne diversifiée -Ananas		1		1
Canne diversifiée -Horticulture			1	1
Canne diversifiée -Floriculture			1	1
Floriculture		1	2	3
Hors sol diversifié	1			1
Horticulture	3	1		4
Maraîchage	1	1		2
Monoculture canne	6	12	5	23
Pivot Canne - Ananas	1			1
Pivot Canne - Arbo fruit	1		3	4
Pivot Canne - Bovin viande		1	2	3
Pivot Canne - Bovin viande - Arbor. fruitière		1		1
Pivot Canne - Div. Elevages	3	1	3	7
Pivot Canne - Horticulture	2	1		3
Pivot Canne - Légume	1	1		2
Pivot Canne - Maraîchage			1	1
Pivot Canne diversifiée		1		1
Plantes à parfum - volailles - Floriculture	1			1
Porcs - Horticulture			1	1
Porcs - Maraîchage	1			1
Volaille - Arbo fruit		1	1	2
Volaille - Caprin	1			1
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>80</b>

<sup>4</sup> Le recours à un équivalent SMIC se justifie à deux titres. D'abord, si les données économiques collectées sont sans doute tâchées d'une certaine inexactitude, les ordres de grandeur sont respectés, et d'autre part, l'équivalent SMIC facilite la comparaison entre résultats d'exploitation et travail salarié.



S'il ne faut prêter qu'une attention prudente aux pourcentages précédents compte tenu de la modicité de l'échantillon, l'existence de la distorsion importante qu'ils révèlent est, quant à elle, bien réelle. La grande différence entre les régimes de retraite, en fonction d'avantages catégoriels<sup>5</sup>, peut introduire une inégalité entre les ménages qui en bénéficient et avoir sans doute des répercussions différenciées au niveau des systèmes techniques mis en œuvre par ces ménages.

TABLEAU IV-2. Tableau de contingence EBE exploitation – transferts sociaux reçus

Niveaux de transferts (en équivalent SMIC)	Niveaux de l'EBE( en équivalent SMIC)			Total
	<1	de 1 à 4	> à 4	
0	12	8	5	25
<1	14	17	18	49
1 à 2	3		3	6
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>80</b>

Ces différentes observations ne valident qu'imparfaitement le modèle dual sous-tendu par les représentations des acteurs institutionnels présenté antérieurement portant sur la distinction entre une agriculture familiale professionnelle performante et une agriculture familiale sociale largement entretenue par les transferts sociaux. Au contraire, l'image qui émerge de cette première observation des données d'enquête est celle de la diversité des modèles techniques dont les modalités de fonctionnement et les performances sociales sont extrêmement variables.

### 2.3. Les modalités de recours au travail salarié de la part des agriculteurs

Les agriculteurs ont un comportement différencié en matière de recours à la main d'œuvre salariée. Trois types de comportements s'identifient : (i) le recours systématique à la main d'œuvre salariée permanente déclarée, (ii) l'absence totale de recours à la main d'œuvre salariée qu'elle soit permanente ou temporaire et (iii) l'embauche de travailleurs temporaires, et parfois permanents, non déclarés. Nous examinerons successivement chacun de ces types.

#### 2.3.1. Les exploitations qui recourent à la main d'œuvre permanente de façon formelle

Le recours à la main d'œuvre déclarée est le fait d'exploitations ayant un chiffre d'affaires élevé, dont le régime fiscal est "au réel". A ce titre, ils bénéficient des dispositions de défiscalisation prévues dans le cadre de la loi d'orientation pour l'outremer (LOOM) qui leur permettent l'exonération des charges sociales et la déduction des frais de personnel de leurs déclarations d'impôt.

Les systèmes techniques des exploitations figurant dans ce groupe sont divers : élevage allaitant, bovin lait, élevage diversifié comportant différents ateliers d'embouche, canne à sucre en pivot associée à du maraîchage ou des cultures fruitières. On y observe également de grandes exploitations en monoculture de canne à sucre qui ont fait le choix de la mécanisation intégrale<sup>6</sup>. Dans l'échantillon, ce sont les exploitations cannières et, dans une moindre mesure, les exploitations d'élevage et d'horticulture qui embauchent le plus de travailleurs permanents (voir Annexe 4, Tableau A4-1).

Malgré la diversité de ces systèmes, le recours à la main d'œuvre salariée permanente a été rendu possible par la régularité de la charge de travail au cours de l'année.

<sup>5</sup> La retraite de la fonction publique peut représenter jusqu'à 5 RMI.

<sup>6</sup> Mécanisation à la fois de la coupe et du chargement de la canne à sucre.

Parmi ce mode de fonctionnement basé sur la main d'œuvre permanente déclarée, les grandes plantations de canne sont assez bien représentées. Dans ce cas, la main d'œuvre salariée permanente est liée à la mécanisation. Durant la campagne, elle est chargée de conduire les coupeuses et les tracteurs/chargeurs de canne à sucre alors que durant l'intersaison, elle entretient le parc mécanique et les aménagements fonciers. De ce fait, les travailleurs intervenant dans ces exploitations sont spécialisés et bénéficient d'un salaire supérieur à celui payé dans les exploitations cannières non mécanisées. Le travail de chauffeur-machiniste est perçu de façon positive contrairement au travail traditionnel de coupe, de plus en plus délaissé par les jeunes.

Certaines de ces exploitations utilisent néanmoins de temps en temps de la main d'œuvre occasionnelle notamment pour les travaux de coupe résiduels en bordure de champs ou sur des parcelles non mécanisables du fait d'une forte inclinaison. "*Cette main d'œuvre saisonnière est plus liée à une fonction sociale qu'économique, elle n'est pas véritablement nécessaire à la rentabilité de l'entreprise*" (plantateur n°1).

Mais, les exploitations de canne à sucre mécanisée sont très peu nombreuses<sup>7</sup> et le nombre d'emplois ainsi créé est très faible.

Ces exploitations sont donc essentiellement des exploitations patronales, c'est à dire des unités de production où le propriétaire se charge de la gestion et où l'essentiel du fonctionnement repose sur la main d'œuvre salariée.

### **2.3.2. Les systèmes familiaux et d'entraide sans recours à la main d'œuvre salariée**

Un grand nombre d'exploitants (38 cas sur 80) déclarent ne pas embaucher de travailleurs extérieurs au cercle familial. Il s'agit souvent de petites exploitations ayant des revenus modestes et qui sont parfois endettées (Annexe 4, Tableau A4-2). Un certain nombre de ces exploitations correspondent à des producteurs en phase d'installation.

Différents types de systèmes techniques correspondent à ce mode de gestion. Ce sont le plus souvent des systèmes spécialisés (monoculture de canne, élevage allaitant, floriculture, etc.) ou des systèmes mixtes (canne à sucre en pivot ou encore une production hors sol associée à des cultures intensives).

En fait, cette absence de recours à la main d'œuvre salariée recouvre des situations différentes. Dans certains cas, les exploitations sont contraintes par leurs ressources monétaires et ne peuvent pas accéder au marché du travail qu'il soit formel ou informel. Dans d'autres cas, c'est le système technique qui ne nécessite pas d'apports de travail extérieur. Dans un troisième cas, les besoins de main d'œuvre supplémentaire sont traités par l'entraide.

#### (i) Les exploitations contraintes par la faiblesse des ressources financières disponibles

Cette situation concerne à la fois des exploitations qui ont des difficultés permanentes en raison de problèmes structurels, mais aussi des exploitations en phase d'installation et qui durant toute la période de démarrage sont obligées de compter sur ses propres forces. On trouve également dans cette situation, quelques nouveaux exploitants qui tentent, grâce aux transferts sociaux, notamment le RMI, l'allocation chômage ou les allocations familiales, d'opérer une véritable reconversion dans l'agriculture après avoir délaissé l'exploitation familiale et tenté leur chance dans d'autres secteurs d'activités. Certains de ces nouveaux chefs d'exploitation essaient en premier lieu de réunir les conditions (le minimum de surface exploitée) pour avoir l'inscription à l'Amexa, condition *sine qua non* d'accès aux aides nécessaires pour asseoir leur unité de production.

#### (ii) les exploitations sans besoin d'apports de force de travail extérieur

Un certain nombre de systèmes techniques sont autonomes du point de vue des besoins de force de travail. C'est notamment le cas des systèmes d'élevage allaitant et/ou d'engraissement. Deux UTH, c'est à dire, l'exploitant et son épouse, sont le plus souvent suffisants pour réaliser l'ensemble des travaux : le producteur se chargeant le plus souvent de l'engraissement tandis que son épouse s'occupe du poste "naisseur".

#### (iii) les exploitations dont les pointes de travail sont assurées par l'entraide

Le recours à l'entraide est fréquent dans les exploitations de canne à sucre, que celles-ci soient en monoculture ou en pivot puisqu'une personne seule ne peut réaliser les opérations techniques de coupe et de chargement de la canne. L'agriculteur qui a un tonnage important à récolter doit respecter des contraintes d'apport à l'usine, il ne

---

<sup>7</sup> Elles représentent 12 cas sur 30 dans notre échantillon où elles sont très fortement représentées.

peut donc pas étaler à sa guise sa récolte et doit faire appel à un appui extérieur. Cet appui est souvent un exploitant se trouvant dans la même situation que lui et l'entraide consiste alors à couper la canne à sucre du voisin qui peut livrer à l'usine et viendra par la suite réaliser la même opération en retour.

La quasi-totalité des actes d'entraide observés lors de l'enquête, se pratiquent au sein d'exploitations moyennes, ayant entre 4 et 10 ha de canne.

Enfin, il convient de souligner que l'entraide est liée à l'ancienneté et à la stabilité de réseaux de solidarité dont l'expression est territoriale et localisée.

### ***2.3.3. Les exploitations qui recourent à la main d'œuvre salariée de façon informelle***

Un nombre de producteurs presque aussi important que celui du groupe précédent (30 sur 80 dans notre échantillon) ont recours à de la main d'œuvre salariée non déclarée, qu'elle soit permanente ou temporaire, familiale ou non. Certains combinent main d'œuvre déclarée et non déclarée (voir Annexe 4, Tableau A4-3).

Les exploitations concernées sont essentiellement des unités de production de canne à sucre (24 des 30 exploitations conformant le groupe). Les six exploitations restantes sont diverses. Il s'agit de systèmes techniques mixtes (volaille- arboriculture fruitière, Porcs-horticulture) ou spécialisés (horticulture, bovin allaitant). Ces exploitations ont une taille économique intermédiaire vis à vis des deux groupes précédents. Elles ont systématiquement de meilleurs résultats que le groupe n'utilisant pas de main d'œuvre salariée, mais sont largement moins importantes que celui qui en utilise couramment.

Les exploitants peuvent recourir à de la main d'œuvre non déclarée pour résoudre deux types de problèmes apparemment opposés : répondre à des pointes de travail périodiques ou, au contraire, couvrir un déficit structurel de main d'œuvre. Encore une fois les choix de main d'œuvre et dans ce cas, entre saisonniers non déclarés et permanents non déclarés, sont liés à l'orientation technique de l'exploitation.

#### **(i.) le système informel temporaire**

Le recours à la main d'œuvre temporaire non déclarée est le plus souvent lié à la culture de la canne à sucre. Cette culture, lorsque la récolte est manuelle - ce qui est la grande majorité des cas - est, on le sait bien, une grande consommatrice de main d'œuvre. Au-delà d'une certaine surface<sup>8</sup>, tous les producteurs qui n'ont pas de solutions familiales ou d'entraide et qui n'ont pas les moyens économiques d'embaucher de la main d'œuvre permanente déclarée doivent engager des saisonniers, non déclarés, pour effectuer leurs récoltes. Parmi les travailleurs qui offrent leurs services, un certain nombre bénéficient du RMI ou de l'allocation chômage. L'embauche de tels travailleurs est presque toujours considérée comme un acte naturel, s'inscrivant dans une relation de solidarité entre planteurs et coupeurs.

*"Le travail de coupe ne peut être que de l'appoint pour une personne au RMI ou au chômage". " Nous planteurs, sommes incapables de créer un emploi stable et planifié du fait même du calendrier de notre culture ". "Le RMI comme son nom l'indique, est un revenu minimum, il ne permet en aucun cas de faire vivre une personne ou un ménage à lui seul, dit autrement, le RMI est indissociable du travail non déclaré, qui fournit des revenus d'appoint" (planteur n°6).*

Compte tenu du mode de paiement (à la tonne de canne coupée), les coupeurs répondent en priorité aux offres des exploitants dont les parcelles sont accessibles et bien entretenues de manière à optimiser leur salaire. De ce fait, la main d'œuvre saisonnière est particulièrement mobile suivant le rythme de la demande en fonction de l'avancée de la coupe et des différences de rémunération offertes par les planteurs. Cependant, une certaine fidélisation des travailleurs existe souvent qui s'explique en général par des liens de proximité ou des liens familiaux entre le producteur employeur et le coupeur.

#### **(ii.) Le système informel permanent**

L'association entre productions horticoles ou élevage et canne (systèmes en pivot canne) crée un besoin stable de main d'œuvre toute l'année et une rotation de travailleurs temporaires, qui souvent bénéficient d'aides sociales.

---

<sup>8</sup> Estimée communément à 2ha par actif par les professionnels de la canne à sucre.

La non déclaration du salarié, ne relève en général pas de la volonté du producteur employeur mais de celle du travailleur qui ne veut pas perdre ses avantages sociaux.

Cette informalité de la main d'œuvre est souvent une contrainte pour l'agriculteur, notamment pour ceux dont le régime fiscal est "au réel" et qui ont intérêt à déclarer leur main d'œuvre salariée. Pour les chefs d'exploitation bénéficiant d'un régime "au forfait", la contrainte économique est moindre, bien que l'absence de relations contractuelles posent des problèmes de planification des travaux (manque de ponctualité, absentéisme) et de risques d'accidents de travail.

## **2.4. La fonction "affective", sociale, identitaire de la culture de canne**

L'emploi agricole reste est lié de façon indéfectible à la canne à sucre.

Au-delà des différences et des divergences entre les grandes et les petites exploitations de canne à sucre, il y a un consensus pour attribuer à cette culture une fonction sociale forte. *"La canne à sucre sert à maintenir une paix sociale en créant des emplois dans le périmètre de la plantation, c'est une façon pour l'exploitation de maintenir le lien avec ses enfants"* (planteur n°2).

Cette valeur sociale nivelle en quelque sorte les modes de conduite technique et les pratiques de gestion de la main d'œuvre. *"Le fonctionnement de type grande culture industrielle implique à la base peu de besoin en main d'œuvre mais beaucoup d'espace. A la Réunion, c'est la situation inverse: on est obligé d'en tenir compte [de la main d'œuvre] du fait de l'insularité, du contexte social... on ne peut pas pousser les logiques de mécanisation et de rentabilité comme en Australie où 1 à 2 hommes suffisent pour cultiver et récolter 100 hectares"* (Planteur n°3).

Le *"faire de la canne affective"* (Planteur n°1) désigne particulièrement bien l'importance de l'environnement territorial et social de cette culture. La réduction de la main d'œuvre pour la coupe manuelle n'est jamais optimisée dans les très grandes exploitations, elle persiste même, alors qu'elle n'est pas nécessaire à la rentabilité globale. Beaucoup estiment incontournable la prise en compte de la dimension historique, territoriale et sociale de la culture. La plantation occupe une fonction sociale pour le voisinage, *"donner du travail pour la coupe, c'est une façon de maintenir la paix, de réduire les incendies sur les champs, et de faire baisser les vols"* (planteur n°3).

En matière d'emploi agricole, il faut tenir compte de l'environnement territorial et social de l'exploitation. C'est dans l'environnement proche de l'exploitation, qui est aussi souvent celui du local (notion de voisinage, proximité, famille élargie), qu'il faut rechercher les repères identitaires structurants les relations de travail. Ainsi, la main d'œuvre nécessaire à la coupe de la canne à sucre est souvent activée dans les réseaux familiaux et de voisinage. Les travaux de coupe sont représentés et vécus comme étant le lieu d'une sociabilité de proximité.

